

# L'INTRANSIGENT

ET LE JOURNAL DE PARIS

POLITIQUE — INFORMATIONS — LITTÉRATURE — SPORTS — VIE PARISIENNE — THÉÂTRES

DIRECTEUR : LÉON BAILLY

ABONNEMENTS :

PARIS, SEINE, SEINE-ET-OISE 3 MOIS 5 FR. 6 MOIS 10 FR. 1 AN 20 FR.  
DÉPARTEMENTS 3 MOIS 6 FR. 6 MOIS 12 FR. 1 AN 24 FR.  
ÉTRANGER (UNION POSTALE) 3 MOIS 9 FR. 6 MOIS 18 FR. 1 AN 35 FR.

## La Chambre continue le débat financier. --- Un record d'aviation

### LA COMMISSION D'ENQUÊTE CONVOQUE TOUS LES MEMBRES DU CABINET MONIS

À LA COMMISSION D'ENQUÊTE

#### Pourquoi j'ai donné ma démission

Avant que ne vienne devant la Chambre la discussion des conclusions que présentera la Commission d'enquête, sur les responsabilités encourues dans les affaires Rochette, je tiens à donner, dans l'*Intransigent*, les motifs de ma démission de membre enquêteur.

Certes, je comprends les passions politiques et, plus que personne, je suis prêt à les excuser ; et je trouve même naturel qu'en vue d'atténuer, devant le Pays, à la veille des élections, l'effet produit par les agissements coupables de Caillaux et de Monis, à propos du procès Rochette, agissements dont, qu'ils le veuillent ou non, supporteront les conséquences les politiques de la rue de Valois, la majorité radicale de la Commission d'enquête essaie de soustraire au châtiment qui peut l'atteindre leur grand chef ; mais ils me permettent bien, dans ces conditions, de ne m'associer ni en nom, ni par ma présence, à l'œuvre qu'ils préparent. J'avais pensé lorsque j'ai demandé à être élu commissaire que, puisque ceux qui avaient posé leur candidature dans les bureaux s'étaient engagés à se renfermer strictement dans leur rôle de juges, il nous serait possible, pour une fois, de nous prononcer, sans parti pris, et en dehors de toute attache gouvernementale.

Hélas ! quelle erreur était la mienne ! Rien n'est changé depuis les enquêtes parlementaires visant les scandales du père Humbert, ou les scandales du Panama, et aujourd'hui comme hier, nous avons une minorité qui veut la lumière et une majorité qui tente de dénaturer les faits et les attitudes des gens compromis.

Aussi, obéissant à la voix de ma conscience, sans bruit, sans heurt, je me suis démis de mes fonctions, et comprenant d'ailleurs que quelques-uns de nos amis ne m'approuvent pas complètement.

Après tout, c'est peut-être moi qui ai tort.

Dans tous les cas, je crois que le nouvel essai d'enquête parlementaire auquel nous venons de nous livrer est de nature à porter un coup définitif à ce genre d'exercice, qui change d'autant moins qu'il se renouvelle plus souvent et qui nous a conduits, chaque fois, à un avortement lamentable.

Qu'on y ait recours quand il s'agit de rechercher par exemple des malfaçons dans la Marine, ou de juger la conduite de certains fonctionnaires, il y a possibilité dans ce cas d'aboutir à un résultat et d'établir des conclusions pouvant être adoptées à l'unanimité ; mais lorsqu'on se trouve dorénavant en présence de faits reprochés à des hommes politiques, il faudra inventer autre chose, car, dans ce cas, le tribunal parlementaire sera toujours condamné à une complète impuissance.

Et, en effet, comment raisonnablement espérer contraindre un parti qui détient le pouvoir à se suicider ?

Il n'y a plus que les Japonais qui s'opposent le ventre, et encore, il paraît qu'ils opposent maintenant quelque résistance à se sacrifier ainsi.

GEORGES BERRY,  
député de Paris.

#### Les membres du cabinet Monis convoqués par la commission

A deux heures, la commission d'enquête de l'affaire Rochette communique la note suivante :

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident auquel a donné lieu l'article publié par l'indépendant des Pyrénées-Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis pour un supplément d'information qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt des conclusions.

#### Au Conseil des ministres

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en conseil, à l'Élysée, sous la présidence de M. Raymond Poincaré.

M. Gaston Doumergue a entretenu ses collègues de diverses questions de politique extérieure.

Le conseil s'est ensuite occupé des projets actuellement soumis aux délibérations du Parlement.

#### MÈRE CRIMINELLE

Marseille, 31 mars. — Un drame navrant s'est produit hier à Pellissanne. Une jeune femme, Mme Delteil, avait été accusée et convaincue par des parents d'entretenir des relations adultères avec un de ses voisins. Désespérée et ne voyant d'autre issue au scandale imminent que le suicide, Mme Delteil décida de s'as-

phyxier avec ses deux enfants, Etienne et Germaine, huit et six ans.

Rentrant chez lui, le mari dut enfoncer la porte pour pénétrer au domicile conjugal. Aussitôt, des soins furent prodigués à la mère et aux enfants, qui purent être rappelés à la vie. Mais la fillette est encore dans un état très grave. La mère criminelle a été arrêtée et le parquet d'Aix a ouvert une enquête.

#### L'AÉROBUS

#### À 1,600 mètres avec neuf passagers

Garaix établit un nouveau record du monde en volant avec 833 kilos de charge

Chartres, 31 mars (De notre correspondant particulier). — L'aviateur Garaix a établi ce matin le record du monde de hauteur avec neuf passagers. Il est monté sur son biplan muni du 160 HP Gnome, bougies Oléo, hélice Chauvière, avec lequel il a battu tous les records du monde, à 1,600 mètres en 55 minutes. La descente s'est effectuée en 11 minutes. Le poids transporté est de 833 kilos.

A sa descente d'appareil, Garaix a été chaleureusement félicité.

L'épreuve était officiellement contrôlée par MM. Maurice Jusselin et le docteur Lagrange, commissaires de l'Aéro-Club de France.

Avant pris place comme passagers : MM. Brand, Duméz, Garnier, Laisné, Lebaillay, Malnou, Pelletier, Poulain, Renaud.

C'est le huitième record mondial de hauteur avec passagers que Garaix s'attribue avec le même appareil.

Bain : Séverine  
Jouit : Albert Flament

#### EN PASSANT...

#### Après le crime

M. Henry Leyret donne au Temps des « Lettres de province » dont les lecteurs du grave journal apprécient la sagesse et la modération. M. Leyret a ressenti, dans la retraite où il s'isole, le contre-coup du drame qui se passa, voici quinze jours, au Figaro. Cela est conté en termes mesurés, exempts d'émotion, et qu'on sent tout empreints de vérité. Et quand il décrit l'émotion de la province et son unanimité dans la stupeur, comment ne serait-on pas frappé de la valeur d'un tel témoignage ?

Beaucoup de ces gens, marchands, ouvriers, petits bourgeois, à qui la nouvelle du crime arrivait par leur journal du matin, ne lisaient jamais le Figaro, et sans doute ne connaissaient-ils même pas le nom de Calmette. Mais qu'un journaliste réputé, un parfait honnête homme eût été abattu, à coups de revolver, par la femme du principal ministre de la République, cela passait leur entendement. « Je l'atteste », écrit M. Leyret, tous paraissent affolés comme par une catastrophe publique ; une lourde tristesse pesait sur leurs poitrines oppressées, et ces hommes, plus préoccupés de leurs affaires personnelles que des péripéties politiques, la plupart égoïstes ou de cœur indifférent, ou encore opposés d'opinions, une même détresse les accablait. Ils comprenaient que l'événement de la veille était plus qu'un meurtre vulgaire, que toute cette sanglante brutalité symbolisait un grand drame social.

Et, en effet, comment raisonnablement espérer contraindre un parti qui détient le pouvoir à se suicider ? Il n'y a plus que les Japonais qui s'opposent le ventre, et encore, il paraît qu'ils opposent maintenant quelque résistance à se sacrifier ainsi.

GEORGES BERRY, député de Paris.

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident auquel a donné lieu l'article publié par l'indépendant des Pyrénées-Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis pour un supplément d'information qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt des conclusions.

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident auquel a donné lieu l'article publié par l'indépendant des Pyrénées-Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis pour un supplément d'information qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt des conclusions.

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident auquel a donné lieu l'article publié par l'indépendant des Pyrénées-Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis pour un supplément d'information qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt des conclusions.

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident auquel a donné lieu l'article publié par l'indépendant des Pyrénées-Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis pour un supplément d'information qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt des conclusions.

La commission d'enquête sur l'affaire Rochette, saisie à nouveau par son président de l'incident auquel a donné lieu l'article publié par l'indépendant des Pyrénées-Orientales, a décidé de convoquer demain matin tous les membres du cabinet Monis pour un supplément d'information qui ne peut avoir pour effet de retarder le dépôt des conclusions.

#### Riverains de la Seine et de la Marne, rassurez-vous !

Le niveau ne s'est pas élevé. — La décrue est proche.

Grâce au temps superbe dont nous sommes gratifiés en ce début de printemps, la crue de la Seine n'aura pas les graves conséquences qu'hier encore on pouvait redouter. Le soleil, en chauffant la terre, en séchant les nappes d'eau éparses dans la région de la haute Seine, va sans doute nous épargner le retour d'une crue dévastatrice. On peut bien le dire, maintenant que le danger est conjuré, si la pluie, si les mauvais temps, avaient duré quelques jours de plus, personne ne peut savoir exactement dans quelle pénible situation les Parisiens se seraient trouvés.

Les services compétents manifestaient leur optimisme habituel mais s'occupaient activement de pallier au danger qui s'annonçait.

Depuis hier le niveau de la Seine ne s'est pas élevé. Le fleuve cotait 4 m. 83 au pont d'Austerlitz. Ce matin il était à 4 m. 85, ce qui constitue une montée inférieure aux prévisions, et il est probable que lorsque la crue aura atteint son maximum, il ne sera pas à la cote de 5 m. 20 que l'on annonçait hier.

#### Avant la confrontation de Mme Cadieu et de l'ingénieur

Ce qu'a déjà constaté le docteur Paul. — L'examen des viscères.

Landerneau, 31 mars (de notre correspondant particulier). — Le dossier de l'affaire Cadieu est revenu de Rennes et maintenant qu'il est quasi-certain que l'ingénieur passera aux assises, puisque la chambre des mises en accusation a refusé la mise en liberté de M. Pierre, M. Bidart de la Noë va pouvoir, aidé du juge suppléant qu'on lui accorde, hâter la fin de cette enquête qui n'a que trop duré.

Mme Cadieu va être confrontée avec l'ingénieur. Voilà le gros fait nouveau. Cette confrontation nous apportera-t-elle la lumière ? C'est peu probable. Jusqu'à présent, M. Pierre est en prison, quoi qu'on n'ait pas de preuves formelles contre lui. On ne veut pas lui donner la liberté. Pourquoi ? Espérons que l'instruction va nous fournir maintenant, après deux mois de tâtonnements inexplicables, les arguments définitifs.

Les premières conclusions du docteur Paul

Le docteur Paul, chargé de l'autopsie de M. Cadieu, n'est pas encore en mesure de pouvoir fournir son rapport, et conclure sur le crime de la Grande-Palue.

Nous avons pu joindre ce matin l'éminent médecin légiste, et c'est en ces termes qu'il nous a parlé :

— Malgré toute mon attention, malgré

tous les examens microscopiques et chimiques, pratiqués sur les lambeaux de chair provenant de la gorge de M. Cadieu, je ne trouve dans l'impossibilité de démontrer scientifiquement si la blessure que portait M. Cadieu fut faite avant ou après sa mort.

Ce point important me sera difficile à établir étant donné l'état de décomposition du cadavre. Toutefois, j'ai de fortes raisons de supposer que les blessures relevées autour du visage de M. Cadieu ont été faites après coup, c'est-à-dire après le coup de revolver tiré par l'assassin. J'ai cru déjà devoir faire cette déclaration à M. Guilmard, procureur de la République à Brest.

Je ne puis toutefois vous fournir aucune précision avant une dizaine de jours et voici pourquoi : M. Kohn-Abreast, directeur du Laboratoire de toxicologie, qui pratique les réactions nécessaires sur les viscères de la victime, peut trouver d'ici là une substance toxique. Une telle découverte bouleverserait alors toutes les hypothèses émises sur le meurtre de M. Cadieu. Ce qui j'avance n'est pas impossible. Je ne puis vous en dire plus long pour l'instant. Dès que M. Kohn-Abreast m'aura transmis son expertise, je transmettrai mon rapport au juge d'instruction, et cette fois, je pourrai conclure fermement et utilement.

— Notre tâche, nous dit l'un d'eux, est d'autant plus pénible, qu'il est des allées de quarante centimètres de largeur et des allées latérales que nous ne pouvons surveiller, étant donné la ronde de longue haleine que nous devons fournir.

Pour surveiller le cimetière, nous faisons, comme on doit le faire, il faut, d'abord que nous fussions aussi nombreux que de jour. Dans la journée, nous sommes trente-six. La nuit, nous sommes obligés de nous hâter pour parcourir les cinq ou six kilomètres qui nous sont imposés, et, en hâtant notre marche, le bruit de nos pas est entendu des cambrioleurs qui peuvent se cacher tout à leur aise et attendre que nous nous soyons éloignés pour opérer.

Et notre interlocuteur ajoute :

— Ici, au Père-Lachaise, vous avez encore l'illusion de savoir les tombes de vos chers morts, surveillées. Illusion seulement. Mais dans les autres cimetières... La plupart de ceux qui sont « extra-muros » restent la nuit abandonnés. Aucune surveillance n'est exercée. A Paris, il y a juste deux gardes de nuit, qui doivent parcourir le cimetière qui a 1,800 mètres de longueur sur 800 mètres de largeur.

Renseignez-vous auprès des gens qui ont des tombes dans ces cimetières et vous serez édifié sur les coupures en perles qui disparaissent journellement.

— Ajoutons que les visites au Père-Lachaise sont devenues de plus en plus nombreuses, qu'elles s'effectuent par suite des vols signalés. L'inquiétude est grande parmi les familles et cela se conçoit.

En cour d'assises

A DIX-NEUF ANS, PAPILLON TUE UNE JEUNE FILLE DE SEIZE ANS

L'audience

C'est un accusé de dix-neuf ans qui comparait aujourd'hui devant la cour d'assises.

Georges Papillon, qui est souffleur de verre de son métier, faisait il y a trois ans la connaissance d'une fillette de treize ans,

Raymonde Laborier. Bientôt l'amour fit son œuvre et tous deux devenaient amant et maîtresse.

Navrée de l'aventure, la famille de Raymonde la fit enlever par sa sœur, en août 1912, à Philippeville (Sénégal), en elle après avoir correspondu pendant quelque temps avec Papillon, elle cessa toute relation, même après son retour à Paris, en novembre 1912.

Mais Papillon, lui, n'avait pas oublié. En vain il tenta de se rapprocher d'elle, elle refusa et une année entière s'écoula sans autre incident qu'une rencontre le jour de la mi-carême, où Papillon la gifla en s'écriant : « Tiens, c'est toujours cela de pris. » (Sic.)

Mais il n'en resta pas là. A la gifle, des lettres succédèrent demandant un rendez-vous.

Alors, pendant huit jours, Papillon fit le guet à sa porte, 111, rue de Charenton. Enfin, il la croisa le 29 décembre.

Pourquoi m'as-tu lâché ? demanda-t-il.

— Parce que je ne t'aime plus.

— Es-tu heureuse avec celui qui me remplace ?

— Oui.

— Veux-tu revenir avec moi ?

— Non.

Ce « non » fut son arrêt de mort.

Tirant sonrowning, l'inévitable browning, Papillon venait de lui tirer une balle en plein cœur.

Puis il prit la fuite.

Bientôt il était arrêté.

— Je ne voulais pas tuer, dit-il, selon la formule classique, mais j'ai été affolé.

Telle est sa défense aujourd'hui encore.

M. l'avocat général Godfrey requiert une peine sévère. M. Simon Juquin s'efforce de plaider la jeunesse et l'excuse de la passion.

Raymonde Laborier. Bientôt l'amour fit son œuvre et tous deux devenaient amant et maîtresse.

Navrée de l'aventure, la famille de Raymonde la fit enlever par sa sœur, en août 1912, à Philippeville (Sénégal), en elle après avoir correspondu pendant quelque temps avec Papillon, elle cessa toute relation, même après son retour à Paris, en novembre 1912.

Mais Papillon, lui, n'avait pas oublié. En vain il tenta de se rapprocher d'elle, elle refusa et une année entière s'écoula sans autre incident qu'une rencontre le jour de la mi-carême, où Papillon la gifla en s'écriant : « Tiens, c'est toujours cela de pris. » (Sic.)

Mais il n'en resta pas là. A la gifle, des lettres succédèrent demandant un rendez-vous.

Alors, pendant huit jours, Papillon fit le guet à sa porte, 111, rue de Charenton. Enfin, il la croisa le 29 décembre.

Pourquoi m'as-tu lâché ? demanda-t-il.

— Parce que je ne t'aime plus.

— Es-tu heureuse avec celui qui me remplace ?

— Oui.

— Veux-tu revenir avec moi ?

— Non.

Ce « non » fut son arrêt de mort.

Tirant sonrowning, l'inévitable browning, Papillon venait de lui tirer une balle en plein cœur.

Puis il prit la fuite.

Bientôt il était arrêté.

— Je ne voulais pas tuer, dit-il, selon la formule classique, mais j'ai été affolé.

Telle est sa défense aujourd'hui encore.

M. l'avocat général Godfrey requiert une peine sévère. M. Simon Juquin s'efforce de plaider la jeunesse et l'excuse de la passion.

Les femmes en prison

Règlements et règlement : celui du 11 novembre 1885 est des plus rigoureux

Quoi qu'il soit extrêmement malaisé de se procurer le règlement du 11 novembre 1885, qui, affirme l'administration pénitentiaire, est strictement appliqué à Mme Caillaux ; quoiqu'à la prison Saint-Lazare, on ait refusé de nous le communiquer, nous en extrayons quelques articles essentiels, qui sont évidemment assez sévères.

Article 34. — Tous les détenus doivent être fouillés à leur entrée dans la prison et chaque fois qu'ils seront extraits de la prison, menés à l'instruction ou à l'audience et ramenés à la prison.

Article 35. — Il ne sera laissé aux détenus d'argent, ni bijou, sauf les bagues d'alliance, ni valeurs quelconques.

Article 36. — Tous les objets apportés ou envoyés du dehors aux détenus doivent être visités.

Article 41. — Chaque détenu est obligé de faire son lit et d'entretenir sa chambre ou la place qui lui est réservée au dortoir dans un état constant de propreté.

Article 46. — Aucune personne étrangère au service ne peut être admise à visiter une maison d'arrêt qu'en vertu d'une autorisation spéciale délivrée par le ministre de l'intérieur ou le préfet.

Article 47. — Il ne sera permis, en aucun cas, à des détenus, de boire ou de manger avec des visiteurs.

Quelques mots sur...

LES RAISONS DE L'AUTEUR DRAMATIQUE

Dès hier, j'ai vu un auteur dramatique taper sur son baronnet en s'écriant : « Voilà que ça commence ! », car le moindre rayon de soleil terrifie l'écrivain qui a une pièce à l'affiche. A celui qui ne fait pas d'argent, tous les prétextes sont bons pour lui servir d'excuse et il faut bien que le public soit convaincu que ce n'est jamais la faute de la pièce.

C'est ce que dit le directeur d'un théâtre, comme un cochon ! sans décor, sans accessoires, avec des costumes de quatre sous, qui ne fait pas un sou de publicité, etc., etc.

C'est la faute des redettes, imposées d'ailleurs par l'auteur. Le public a soupé de la jeune première qui jusqu'à la générale a joué le rôle de la générale et l'auteur, qui sait tout, sait bien qu'il a fichu la pièce par terre pour faire plaisir à un confrère dont il est le meilleur ami ;

C'est la faute des temps, car si la canicule ride les salles, la pluie ne les remplit pas. La gelée fait plus de tort aux théâtres qu'aux saïfifs, et la neige... le brouillard... le verglas... Autant ne pas ouvrir le bureau !

Les variations atmosphériques ne consistent pas seules à ruiner l'auteur. Les fêtes fixes et mobiles ont leurs malices. La Toussaint et le jour des Morts sont redoutables. Les deux recettes du Réveillon et du 31 décembre se paient cher, car janvier — avec le terme — est le plus mauvais mois de l'année. Voilà le Carême, misère ! la Semaine sainte : désolation ! La semaine de Pâques qui disperse aux champs les spectateurs épris de verdure, Mai fleuri, on va aux Champs-Élysées ! Juin rayonne, on dîne au Bois ! Juillet ? Tout le monde est parti jusqu'en octobre, où l'on retrouve un terme qui calme l'enthousiasme de ceux qui comptaient bien prendre un fauteuil au contrôle ;

5<sup>e</sup> La situation politique n'est pas sans influence : les grèves, la chute du ministère, les élections, l'impôt sur le revenu, la Bourde qui est menacée, une épidémie de grippe, les inondations...

Et pendant que l'auteur me donne toutes les excellentes raisons qu'il a de ne pas faire d'argent, je songe malgré la pluie, la Bourde, le terme ou le soleil, à la pièce d'un de ses confrères qui depuis quatre mois fait chaque soir plus de six mille francs... — L'INTRANSIGENT.

La Chambre

M. Cécaldi obtient le vote de l'urgence en faveur d'un projet tendant à interrompre la prescription

La séance de l'après-midi est ouverte à 2 heures 30, sous la présidence de M. Deschanel.

Dès le début, un incident assez vif jette l'émoi dans l'assemblée.

M. Cécaldi monte à la tribune pour soutenir un projet de résolution signé de quarante membres et tendant à modifier l'ar-

Quelle est, dans la formation de l'esprit de nos grands contemporains, la part des mères ? Quelle éducation la maman donne-t-elle à tous ceux qui sont aujourd'hui parmi l'élite de notre société ? Ce sont les questions que notre confrère Femina a posé à diverses personnalités des arts, des lettres, des sciences et de la politique.

Les hommes aiment à se souvenir de celles qui les guidaient dans la vie, aussi toutes ces réponses sont-elles particulièrement touchantes.

Je dois avouer, dit M. Anatole France, que ma mère me sacrifiait un peu mon père, elle arrangeait toute chose pour moi. Une fois, nous étions rue du Bac, elle me montra une porte au-dessus de laquelle il y avait de petites figures grimées. Elle me dit : « Tu vois, ils rient. »

Quelques jours après, repassant au même endroit, elle me dit : « Tu vois, ils ne sont pas gais aujourd'hui, c'est qu'ils ne sont pas contents de toi. Pourtant ils ne savent pas que tu n'as pas été sage. Il en est ainsi ! Le monde entier te reprochera des fautes ! Les feuilles, la lune, le soleil même, ne seront pas gais si tu es méchant : le monde est un miroir... »

M. Pierre Loti n'a pas moins de tendresse.

L'influence de ma mère ? Elle n'a jamais cessé d'être. Tout ce qui lui appartenait a gardé pour moi une importance... Ce n'est que parmi les objets qu'elle a touchés qu'évoquent ma petite enfance que je retrouve la paix, la confiance, presque la foi ; tout ce qui fut la présence de ma mère m'a été un regret éperdu de ce qui ne sera plus jamais, de ces malins lueurs d'autrefois où j'étais un petit enfant.

Saint-Saëns vante l'imagination, la flamme, la facilité d'assimilation de sa mère, auprès de laquelle il s'essayait pour écouter « la symphonie de la bouillotte, une bouillotte énorme qu'on installait chaque matin devant le feu du salon ».

« Au moment où, jeune homme, il me fallut envisager sérieusement la question de mariage », dit M. Camille Dreyfus, ma mère se trouvait là. Elle avait mes confidences et mes projets ; elle avait confiance en moi. Pendant le rude débat que je menais avec moi-même, hésitant à me lancer dans la lutte artistique, elle me prodiguait les encouragements.

M. Loubet ne dit que quelques mots trististes :

J'ai eu le bonheur de conserver ma mère de très longues années et je la pleure encore. C'est là le meilleur souvenir.

M. Paul Deschanel raconte :

Ma mère était Liégeoise, fille et petite-fille d'Anglais. Son grand-père, François Feigneux avait été, au moment de la Révolution française un réformateur social, une sorte de grand mutualiste avant la lettre.

Ma mère était une flamme. Elle était la vaillance même, l'invincible espérance. Elle resta jusqu'à la fin extraordinairement jeune et vive... Elle était l'enthousiasme dans la raison, la solide raison liégeoise et anglo-saxonne.

M. Aristide Briand reconnaît, avec une douce mélancolie, « la part des mères ».

Ma mère était une brave femme, très douce, très bonne, très simple ; elle s'est surtout efforcée de me faire vivre en occupant de ma santé d'enfant qui était très fragile, et n'a exercé aucune influence sur ma carrière. Elle n'a même pas essayé. De très bonne heure, j'ai échappé à la direction intellectuelle de mes parents, quoique j'aie vécu près d'eux jusqu'à vingt-huit ans. De condition très humble, ils s'étaient imposés des sacrifices considérables pour me faire donner une instruction bien supérieure à la leur. Ils n'entravaient jamais en rien ma liberté et me laissaient chercher ma voie à mon gré. Votre enquête est inutile : « La part des mères », je dois à la mienne, je le répète, de m'avoir entouré de la sollicitude et des tendres soins qui m'ont permis de vivre. »

La mère de M. Louis Blériot, très pieuse, est aimée de son fils fut prêtre. Mais la « mécanique » parlait.



